

Des réfugiés zimbabwéens, espérant obtenir un asile temporaire, attendent qu'on prenne leurs empreintes digitales et qu'on les photographie dans un centre d'accueil en Afrique du Sud.

**Afrique du Sud**

**Angola**

**Botswana**

**Comores**

**Lesotho**

**Madagascar**

**Malawi**

**Maurice**

**Mozambique**

**Namibie**

**Seychelles**

**Swaziland**

**Zambie**

**Zimbabwe**

### | Environnement opérationnel |

À la fin 2009, l'Afrique australe accueillait quelque 470 000 personnes relevant de la compétence du HCR, dont environ 142 500 réfugiés, 325 000 demandeurs d'asile et 2 500 rapatriés.

Les mouvements migratoires mixtes, qui proviennent en particulier de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs, posent un problème de taille en Afrique australe. L'utilisation des camps de réfugiés comme lieux de transit par les personnes désireuses de poursuivre leur chemin vers d'autres pays a accru la pression exercée sur des ressources humanitaires déjà limitées et a dégradé l'accueil réservé aux réfugiés par les populations locales.

L'Afrique du Sud est le pays qui reçoit le plus grand nombre de demandes d'asile au monde. Depuis 2008, on y a recensé plus de 400 000 demandes individuelles, dont beaucoup ont été déposées par des migrants soucieux de régulariser leur statut et d'obtenir ainsi un permis de travail. La plupart de ces demandeurs d'asile s'installent en milieu urbain, ce qui pose de gros problèmes en termes de protection et d'assistance et attise la



# Afrique australe

xénophobie du fait de la concurrence avec la population locale sur un marché de l'emploi extrêmement tendu.

Depuis la formation d'un gouvernement d'unité nationale au Zimbabwe en 2009, qui a entraîné une stabilisation de la situation économique, le nombre de Zimbabwéens cherchant refuge à l'étranger a décliné. Cependant, beaucoup d'entre eux continuent d'entrer en Afrique du Sud. En septembre 2010, le Gouvernement sud-africain a annoncé une nouvelle politique qui autorise les Zimbabwéens venus étudier, travailler ou faire des affaires en Afrique du Sud à obtenir un permis d'immigration, tout en maintenant le droit d'asile pour les personnes en quête d'une protection internationale.

Les réfugiés continuent de bénéficier d'une solide protection dans la région. Toutefois, les pratiques restrictives telles que le refoulement, les limitations à la liberté de mouvement et l'utilisation de camps pour regrouper les demandeurs d'asile entravent les efforts déployés par les réfugiés pour parvenir à l'autosuffisance.

## | Stratégie en 2011 |

L'une des priorités stratégiques du HCR pour 2011 consiste à préserver la qualité des services essentiels dispensés au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe.

Le HCR mettra en œuvre des stratégies globales en vue de préparer le terrain avant la cessation du statut des réfugiés angolais, burundais, libériens et rwandais. Il s'efforcera notamment de trouver des solutions durables pour quelque 135 000 réfugiés angolais, principalement par le biais du rapatriement librement consenti ou de l'intégration sur place. Bien que moins nombreux, les réfugiés burundais et rwandais encore présents dans la région auront eux aussi besoin de solutions durables.

La stratégie adoptée en Afrique australe prévoit également la mise en œuvre progressive de la politique du HCR relative aux réfugiés en milieu urbain. En effet, l'Organisation prévoit de





développer considérablement ses programmes en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains. Cela passe par un appui direct destiné à répondre à leurs besoins fondamentaux, notamment en matière d'abris, ainsi que par le renforcement des activités visant à promouvoir leur autosuffisance, en particulier en Afrique du Sud. En 2011, le HCR prévoit en outre d'étendre ses programmes de prévention et de réduction de l'apatridie au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe.

Les conclusions de la Conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, qui s'est déroulée en République-Unie de Tanzanie en septembre 2010, aideront le HCR à renforcer sa capacité d'action dans un environnement migratoire complexe. En coopération avec les Gouvernements de la région et ses principaux partenaires, tels que l'OIM, l'Organisation élaborera des approches globales fondées sur son Plan d'action en 10 points pour faire face aux mouvements migratoires mixtes. Elle poursuivra également les efforts entrepris pour améliorer les capacités de protection nationales, y compris en matière d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié.

*Les réinstallations en provenance d'Afrique australe se sont intensifiées au cours des dernières années et jouent un rôle prépondérant dans la stratégie du HCR pour 2011. Aucune autre solution durable n'étant actuellement envisageable au Botswana, au Malawi et au Zimbabwe, davantage de personnes réfugiées dans ces pays devraient être réinstallées dans des pays tiers.*

## Contraintes

Les États de la région ont été touchés par la crise économique mondiale, qui a limité les ressources disponibles pour la protection des réfugiés. Cette pression économique a généré des tensions avec les communautés d'accueil, qui considèrent les réfugiés et les demandeurs d'asile comme des concurrents sur le marché de l'emploi et pour l'accès aux services. D'autre part, les

mouvements migratoires mixtes ont brouillé la distinction entre les réfugiés et les migrants aux yeux de l'opinion publique, attisant ainsi la xénophobie. Il est par conséquent difficile d'accroître les possibilités d'autosuffisance des réfugiés et de promouvoir leur intégration sur place pour remédier durablement à leur sort.

## Opérations

Les programmes du HCR en **Afrique du Sud**, en **Zambie** et au **Zimbabwe** font l'objet de chapitres distincts.

En **Angola**, l'un des principaux défis concerne le rapatriement et la réintégration des Angolais réfugiés dans des pays voisins. Le HCR suivra de près ce processus en apportant un soutien technique, en particulier pour la délivrance de documents officiels, afin de faciliter leur réintégration.

L'autre grand défi à relever en Angola sera la recherche d'une solution durable pour les quelque 13 000 réfugiés originaires de la province du Katanga, en République démocratique du Congo (RDC). Depuis leur arrivée dans le pays il y a plus de 30 ans, ceux-ci sont parvenus à un certain degré d'intégration socio-économique ; le HCR plaide donc pour leur naturalisation.

Avec ses partenaires locaux et internationaux, le HCR portera également assistance à quelque 4 000 autres réfugiés et demandeurs d'asile venus de différents pays. Les activités prioritaires pour ces individus sont l'assistance juridique, les projets générateurs de revenus, les campagnes de sensibilisation au VIH et au sida et la distribution d'articles non alimentaires.

Le Haut Commissariat poursuivra par ailleurs ses efforts d'amélioration du système d'asile angolais, engorgé par environ 4 000 dossiers en souffrance, en appuyant le renforcement des capacités et la réforme législative. Il coopérera également avec le Gouvernement et l'OIM pour améliorer la gestion des mouvements migratoires mixtes, en vue de faciliter l'accès des demandeurs d'asile aux frontières et aux autres points d'entrée.

Le **Botswana** compte environ 3 200 réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'Angola, de Namibie, de Somalie, du Zimbabwe et de la région des Grands Lacs, qui résident pour la plupart dans le camp de Dukwi, à environ 600 kilomètres au nord-ouest de la capitale, Gaborone. En 2009, les autorités ont en effet retiré le permis de séjour des réfugiés vivant en milieu urbain et ont imposé une application plus stricte de la politique exigeant leur séjour dans des camps. Le HCR entend améliorer les services essentiels dispensés dans le camp de Dukwi. Il proposera également son aide pour la révision et l'actualisation de la loi sur l'asile.

Dans les États insulaires de l'Océan indien, à savoir les **Comores, Madagascar, Maurice** et les **Seychelles**, un petit nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile recevront l'assistance du PNUD dans le cadre d'un mémorandum d'accord avec le HCR, qui leur apportera quant à lui un appui juridique lors de ses visites de suivi. Les deux organisations rechercheront en tandem des solutions durables à leur sort.

Le HCR a mis un terme à sa présence au **Lesotho** en 1997, mais continue d'offrir une protection et une assistance à une soixantaine de réfugiés en effectuant en cas de besoin des missions à partir de l'Afrique du Sud.

Les 11 700 réfugiés et demandeurs d'asile présents au **Malawi** sont pour la plupart originaires de la région des Grands Lacs, et en particulier du Burundi, de la RDC et du Rwanda. Pour 2011, le plan global élaboré par le HCR prévoit l'amélioration des installations et des services du camp de Dzaleka, notamment dans le domaine des abris, de l'eau, de l'assainissement et de l'approvisionnement en combustible domestique.

Le HCR fournira un appui technique au Gouvernement pour la révision de la loi et des pratiques relatives à l'asile, afin de garantir une meilleure conformité avec les normes internationales. Il encouragera en outre l'intégration sur place pour répondre à la situation des réfugiés installés au Malawi.

Le Malawi est un important pays de transit pour les mouvements migratoires mixtes en provenance de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs. Un certain nombre de demandes d'asile formulées par des Somaliens et des Éthiopiens sont abandonnées peu après avoir été déposées, phénomène qui laisse supposer que ces individus ont poursuivi leur chemin vers l'Afrique du Sud et qui suscite l'inquiétude des autorités.

Sur les 7 700 réfugiés et demandeurs d'asile recensés au **Mozambique**, 4 750 personnes vivent dans le camp de Maratane,

dans la province du Nampula, tandis que les autres résident dans différents centres urbains. Pour la plupart originaires du Burundi, de la RDC et du Rwanda, ils ont généralement transité par des camps de réfugiés au Malawi, en Tanzanie et en Zambie avant d'arriver dans ce pays.

Le Mozambique continue de favoriser l'autosuffisance et l'intégration sur place des réfugiés en leur fournissant des terres agricoles et en leur octroyant la liberté de mouvement et le droit de travailler dans tout le pays, à l'exception de Maputo. Le HCR coopère actuellement avec les autorités pour instaurer un cadre juridique relatif à l'intégration sur place. Il s'efforce également d'accroître l'autosuffisance des réfugiés, qu'ils soient installés dans des camps ou en milieu urbain, en mettant l'accent sur la production vivrière, le microcrédit et la formation professionnelle. De surcroît, l'éducation de la population des camps constituera une priorité pour 2011.

Le Mozambique constitue lui aussi un important lieu de transit pour les mouvements migratoires mixtes en provenance de la Corne de l'Afrique et à destination de l'Afrique du Sud. Au premier semestre 2010, environ 2 200 Somaliens arrivés par bateau sur la côte nord du Mozambique ont été transportés dans le camp de Maratane. À la fin juin, il n'en restait plus que 205.

La **Namibie** accueille environ 8 650 réfugiés et demandeurs d'asile, qui proviennent en majorité d'Angola et de la RDC. Plus de 7 400 d'entre eux vivent dans le camp d'Osire, à 245 kilomètres au nord de Windhoek. Le Gouvernement reconnaît que l'intégration sur place constitue la solution la plus adaptée pour de nombreux réfugiés angolais, installés dans le pays depuis 1992. Le HCR, qui lui a offert un appui technique pour l'élaboration d'une stratégie à cet effet, se félicite de l'adoption officielle d'un cadre politique relatif à l'intégration sur place et de sa mise en œuvre en 2011.

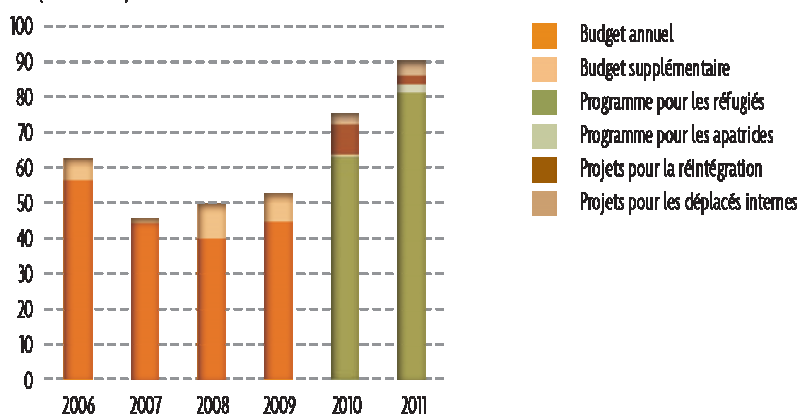
Le HCR n'est pas présent au **Swaziland**, qui compte environ 1 400 réfugiés et demandeurs d'asile, pour la plupart originaires du Burundi, de la RDC, du Rwanda, de Somalie et du Zimbabwe. Il prodigue néanmoins des services, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé, par le biais de son partenaire d'exécution, CARITAS. Le Gouvernement de ce pays encourage l'autosuffisance et l'intégration sur place.

## Informations financières

Le budget du HCR en Afrique australe a diminué sensiblement entre 2006 et 2007, en raison du déclin de l'opération de rapatriement en Angola. En 2008, les besoins

## Budget du HCR en Afrique australe 2006 – 2011

Millions (dollars E-U.)



ont augmenté du fait de la situation d'urgence au Zimbabwe et des conséquences des violences xénophobes en Afrique du Sud. L'évaluation des besoins globaux menée à titre expérimental en Zambie a entraîné une nouvelle augmentation en 2009. En 2010, le budget de l'Organisation a affiché des hausses non négligeables dans la plupart des pays, fondées sur l'évaluation des besoins des populations relevant de sa compétence.

Pour 2011, le budget du HCR dans la région atteint 90,5 millions de dollars E.-U., soit une augmentation significative qui reflète l'évaluation minutieuse des besoins des personnes relevant de la compétence de l'Organisation. Parmi les principales activités prévues dans la région figurent l'action en faveur des réfugiés urbains en Afrique du Sud et les stratégies d'élaboration de solutions durables en prévision de la cessation du statut de plusieurs populations réfugiées d'ici la fin 2011.

## Budget du HCR pour l'Afrique australe (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2010 BUDGET RÉVISÉ	2011				TOTAL
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	
Bureau régional en Afrique du Sud <sup>1</sup>	26 789 591	39 166 547	1 031 941	0	0	40 198 488
Angola	13 351 122	8 879 989	0	891 460	0	9 771 449
Botswana	3 433 645	3 731 897	0	0	0	3 731 897
Malawi	3 476 590	3 434 655	0	0	0	3 434 655
Mozambique	4 190 102	4 188 485	403 558	0	0	4 592 043
Namibie	3 872 663	4 251 875	0	127 821	0	4 379 696
Zambie	11 396 776	14 118 082	0	0	0	14 118 082
Zimbabwe	8 365 300	3 498 819	790 154	1 561 454	4 432 293	10 282 720
<b>Total</b>	<b>74 875 789</b>	<b>81 270 349</b>	<b>2 225 653</b>	<b>2 580 735</b>	<b>4 432 293</b>	<b>90 509 030</b>

<sup>1</sup>Inclut les activités régionales en Afrique australe.